
Compte rendu



CONSEIL MUNICIPAL

18 décembre 2023

Cissé

COMPTE RENDU

I. Convention d'occupation des locaux

Ecole maternelle : Pour répondre aux besoins, des activités périscolaires vont se mettre en place le mercredi après-midi dès la rentrée de janvier à l'école maternelle de Cissé. Le Conseil accepte de signer une convention d'occupation partagée des locaux avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou (CCHP) responsable de cette compétence.

Cabane à René : La cabane à René, le lieu d'accueil de la petite enfance relève de la compétence de la CCHP. Pour son bon fonctionnement le Conseil accepte de signer la convention de mise à disposition de moyens et de services avec l'organisme organisateur.

II. Assainissement

Groupement de commande : Une extension du réseau d'assainissement est prévue Grand' Rue et route d'Avanton ainsi qu'une réfection du réseau de distribution d'eau potable par les services de Eaux de Vienne SIVEER. Afin de mutualiser les coûts d'ouverture de tranchée il a été décidé de recourir à un opérateur commun. Le Conseil adopte les termes de la convention de constitution d'un groupement de commandes avec Eaux de Vienne SIVEER, de désigner Bernard Ayrault, membre titulaire et Dominique Garnier, membre suppléant de la dite-CAO.

Rapport sur le prix et la qualité du service : ce rapport sur le service de l'assainissement est présenté aux Conseillers pour approbation. Il est à la disposition des usagers.

III. Finances

Autorisation d'engagement de dépenses : Selon le législateur et jusqu'à l'adoption du budget, toute municipalité est autorisée à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le Conseil municipal adopte la délibération proposée :

- Budget général pour un montant de 25 532,50 €
- Budget assainissement pour un montant de 30 000 €

Aides aux sinistrés : Suite à une demande formulée par l'association des maires de France le Conseil tient à venir en aide aux sinistrés des inondations du Pas de Calais et accorde une aide de 500 €.

Abonnement aux progiciels COSOLUCE : La gestion administrative de la commune nécessite l'utilisation de progiciels mis à disposition dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence des Territoires. Cette convention s'arrête le 31 décembre.

Le Conseil décide de reconduire cet engagement pour 3 ans pour un tarif annuel de 3 110 €

IV. Classement de la piste cyclable dans la voirie

Le montant de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est calculé sur la base de la longueur de la voirie qui est de 20 515 m. Le Conseil décide d'acter le classement de la rue Camille Nicault (390m) et de la piste cyclable (710m) dans le domaine de la voirie communale qui atteint à ce jour 21 615 m.

V. Personnel

Création d'un poste d'adjoint technique : Pour faire face à la montée en charge du service technique suite aux travaux d'aménagement du jardin de l'Amitié Européenne et la rétrocession à venir de la voirie de plusieurs lotissements le Conseil décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet. Après un entretien de 6 candidats l'un d'eux déjà en poste dans une autre commune a été retenu pour une prise de poste le 1^{er} janvier.

Modification du temps de travail de 2 agents : Le Conseil décide de modifier le temps de travail de 2 agents comme suit :

- Suppression du poste d'adjoint technique à 25,85 / 35^{ème} et création d'un poste à 29,40 / 35^{ème}
- Suppression du poste d'adjoint technique à 25 / 35^{ème} et création d'un poste à 29 / 35^{ème}

Remboursement des frais de déplacement : Le personnel est parfois amené à utiliser leur véhicule personnel pour se rendre à un stage engager des frais. Le Conseil décide de rembourser ces frais sur la base d'indemnités kilométriques qui varient selon la puissance du véhicule et de la distance parcourue. Les frais de stationnement et de péage donnent droit à un remboursement sur présentation de pièces justificatives.

Assurance statutaire : La commune a contracté une assurance auprès de de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) par l'intermédiaire du Centre de Gestion (CDG) pour être remboursée des frais engagés par l'arrêt d'un personnel. La cotisation s'élève à 8,1% de la masse salariale. Le Conseil accepte la reconduction de ce contrat pour 1 an à dater du 1^{er} janvier 2024.

Convention de mise à disposition de personnel : La mise en place d'activités périscolaires le mercredi après-midi est liée au recrutement de personnel. Pour ce faire le Conseil municipal accepte de mettre à disposition de la CCHP du personnel municipal à raison de 5h30, 8h, 5h, 1h, 2h, 5h selon les agents concernés.

VI. Questions diverses

- ✓ Prochains Conseils : 17 janvier 20 h 30 et 15 février 18 h 30 (budget)
- ✓ Site internet de Cissé : ce nouveau site est ouvert.
- ✓ Ecole de Puy : un projet d'aménagement de la cour de l'école est à l'étude avec des travaux qui se dérouleraient en 2024.
- ✓ Europe : 2024 va permettre l'organisation de 3 rencontres :
 - Réunion des jeunes : à Cissé du 25 au 28 avril pour 2 jeunes de chacune des 27 communes
 - Meeting européen : à Nagycenk en Hongrie du 11 au 15 juillet pour 6 personnes de chaque commune (3 adultes et 3 jeunes)
 - 35^{ème} anniversaire de la Charte : à Desborough en Grande Bretagne du 19 au 22 septembre pour 2 personnes de chaque commune.

✓ Commissions de la CCHP :

- *Communication* : le budget est reconduit, une subvention est accordée à Styl'FM la radio locale du Haut-Poitou. Le site internet est opérationnel
- *Déchets* : pour améliorer la qualité du tri et la réduction du tonnage des ordures ménagères 7 contractuels ou « ambassadeur du tri » ont été recrutés. Ils passeront dans les communes pour répondre aux questions des usagers.
- *Agriculture* : un guide des producteurs locaux a été édité et peut être chargé sur internet grâce au QR code. Il a été présenté à Villiers.
- *Sociale* : des ateliers de soutien ont été mis en place, 1690 personnes y ont été accompagnées. Une table ronde a eu lieu pour mettre en place les critères d'attribution des logements sociaux